

Informations de base	
2023/2569(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Établissant un seuil minimal de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les carburants à base de carbone recyclé et en précisant la méthode d'évaluation des réductions des émissions de gaz à effet de serre réalisées grâce aux carburants liquides et gazeux renouvelables destinés aux transports, d'origine non biologique, et aux carburants à base de carbone recyclé Complétant 2016/0382(COD) Subject 3.60.05 Energies douces et renouvelables	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2569(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2016/0382(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ITRE/9/11302